



ORDONNANCE DU CONSEIL COMMUNAL

ORDONNANCE SUR LES TAXES ET TARIFS EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PÂTURAGES

Le Conseil communal de Nods

vu le règlement d'organisation de la Commune mixte de Nods
vu le règlement sur les émoluments
vu l'article 21 du règlement des pâturages communaux

RSN 1.10
RSN 1.12
RSN 4.44

arrête les taxes et tarifs suivants

TARIFS POUR MACHINES

Tronçonneuse	80 frs/jour	ou 10 frs/heure
Voiture	30 frs/ jour	
Tracteur barrage	120 frs/ jour	
Remorque basculante	3frs/ m3	
Char barrage Nods	30 frs/ jour	
Char barrage Chasseral	50 frs/ jour	
Pulvérisateur	15 frs/ heure	
Grue à fumier	40 frs/ heure	
Bossette à lisier	10 frs/ tonneau	
Epandeur à fumier	20 frs/ épandeur	
Corvée chardons	30 frs/ heure	
Tarière	5 frs/trou	
Tracteur	44 frs/heure	
Livraison sel Chasseral	80 frs/livraison	
Chargeur frontal	12 frs/heure	
Herse prairie	20 frs/heure	

TARIFS EPANDAGE ENGRAIS

Forfait (semer 300kg/ha)	160 frs/tonne
--------------------------	---------------

TARIFS ESTIVAGES

BETAIL LOCAL	262 frs/PN
BETAIL ETRANGER	300 frs/PN et pas de restitution d'estivage

Corvées

Les exploitants ayant droit à la restitution d'une part des contributions d'estivage sont tenus d'effectuer 2 heures de corvée, rétribuée, par PN estivé. Les corvées non effectuées seront facturées à l'exploitant concerné.

Ristourne de la prime d'estivage

Les contributions d'estivage, les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage et les contributions à la qualité du paysage dans la région d'estivage peuvent être versées au consortage ou à la coopérative d'alpage si cela permet de simplifier notablement le travail administratif. Lorsque les contributions sont versées à une collectivité de droit public (commune, bourgeoisie), au moins 80 % du montant sont reversés aux détenteurs de bétail titulaires d'un droit d'estivage. (art. 109 al. 5 de l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture).

L'entrée en vigueur de la présente ordonnance est fixée au 1^{er} mars 2022

Nods, le 22 février 2022

CONSEIL COMMUNAL

Mary-Claude Bayard
Maire

Ana Santos
Administratrice